

L'investissement éthique : quelle ambition ?

QU'EN DIT-ON ?

“ On investit pour faire
du fric ; l'éthique,
c'est autre chose. ”

“ L'investissement
responsable, c'est
de la com' ! ”

“ L'investissement
éthique est
forcément moins
rentable. ”

“ Le seul investissement
éthique, c'est le
développement durable. ”

En ce moment, les investissements éthiques
offrent de belles opportunités spéculatives...



L'ÉDITO

Investir, c'est fournir des moyens financiers à une entreprise humaine. Le choix des investissements contient implicitement une approbation des buts et moyens de cette entreprise. Mais approuver les buts et moyens de toute action humaine relève d'une approche éthique. Or, en finance, ce choix est en général dominé par la recherche du profit à court terme ou par une conception trop étroite de l'éthique. Comment peut-on aller au-delà ?

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Investissement éthique : élargir les perspectives

LA VISION DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'EGLISE (DSE)

La DSE voit l'investissement comme un acte éthique, et pas simplement technique. Jean-Paul II, dans l'encyclique *Centesimus annus*, notait au n° 36 : « Il est donc nécessaire de s'employer à modeler un style de vie dans lequel les éléments qui déterminent les choix de consommation, d'épargne et d'investissement soient la recherche du vrai, du beau et du bon, ainsi que la communion avec les autres hommes pour une croissance commune... Je pense au fait que même le choix d'investir en un lieu plutôt que dans un autre, dans un secteur de production plutôt qu'en un autre, est toujours un choix moral et culturel ». Il ajoutait au n° 37 : « A côté du problème de la consommation, la question de l'écologie, qui lui est étroitement connexe, inspire autant d'inquiétude. L'homme, saisi par le désir d'avoir et de jouir plus que par celui d'être et de croître, consomme d'une manière excessive et désordonnée les ressources de la terre et sa vie même ». Et au n° 38 : « En dehors de la destruction irrationnelle du milieu naturel, il faut rappeler ici la destruction encore plus grave du milieu humain, à laquelle on est cependant loin d'accorder l'attention voulue ». Ces points ont été développés par le pape François dans l'encyclique *Laudato Si'*.

LES INSTRUCTIONS DE GESTION, LEVIERES DE L'AMBITION ÉTHIQUE

Ainsi compris, l'investissement éthique combine le souci du bien commun avec la recherche de la rentabilité, et devrait devenir la forme normale de l'investissement. Concrètement, le placement et l'orientation de l'épargne passent d'abord par le marché financier. Or, tout ordre passé sur un marché est en même temps un message, orientant les agents économiques dans un sens ou dans un autre, y compris sur le plan éthique. Il en est de même des investissements faits en dehors du marché. Pour allouer au mieux les ressources financières, il est donc vital d'envoyer les meilleurs messages possibles, en direct ou, dans le cas des fonds gérés par des gestionnaires, à travers les instructions qui leur sont données par leurs clients.

« L'investissement éthique combine le souci du bien commun avec la recherche de rentabilité, et devrait devenir la forme normale de l'investissement. »

Le souci éthique s'est traduit par ce qu'on appelle l'investissement socialement responsable (ISR) en lien avec la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Mais cela recouvre aujourd'hui des réalités souvent comprises de manière trop étroite. Dans l'approche ISR dominante, l'exigence véritablement éthique joue un rôle limité ou partiel, même si c'est par une préoccupation éthique qu'on décide de la favoriser. Les *Principes pour l'investissement responsable* de l'ONU de 2006 ont ouvert un champ en principe large, mais leur compréhension est habituellement

centrée sur l'environnement, le social et la gouvernance (ESG), considérés simplement comme écologie, relations de travail et fonctionnement des organes sociaux. Cette approche domine actuellement la réflexion et l'action en la matière. C'est déjà un progrès, mais la Doctrine Sociale

de l'Eglise demande d'être plus ambitieux, notamment en intégrant le souci de relations éthiques avec l'ensemble des partenaires de l'entreprise. Cela élargit le questionnement aux fins et moyens de tout le processus de production, et implique en définitive l'intégration et la hiérarchisation de toutes ces préoccupations.

ELARGIR ET APPROFONDIR LES CRITÈRES ESG

L'environnement est le premier des critères ESG et ne pose pas de problème dans son principe, même si la pratique est complexe et technique. L'énergie et les matières premières en sont un exemple évident. Ce souci touche la conception, la production et la distribution des produits et leur impact sur l'environnement : prévention de la pollution, protection des ressources en eau, préservation de la biodiversité, gestion des déchets, etc. Dans la logique de la DSE, en particulier de *Laudato Si'*, ce souci doit être étendu à l'écologie humaine dans son ensemble : la protection de la vie humaine de sa conception à sa fin naturelle.

La responsabilité envers les salariés est le deuxième critère ESG. Elle renvoie d'abord à leur gestion (recrutement, formation et gestion des carrières, reconversion et adaptabilité, conditions de travail, respect de la vie privée, dialogue social, participation

des salariés, handicapés, diversité du recrutement, etc.). Avec la mondialisation, ce souci s'applique à des environnements très variés où le droit du travail est différent de celui des pays avancés (travail forcé ou obligatoire, travail des enfants, discrimination, etc.). Ces exigences de l'approche ESG sont bien sûr valables, moyennant révision de fausses priorités mêlant parfois le social et le sociétal. En outre, le respect des exigences de la vie familiale est plus marqué dans une perspective DSE. De même, elle considère l'entreprise comme une communauté, avec participation des salariés et l'idée que la personne doit pouvoir se réaliser dans son travail.

La gouvernance est le troisième critère officiel, qu'on peut élargir aux relations avec les actionnaires, à savoir le respect de leurs droits, l'indépendance et la compétence des administrateurs, la rémunération des dirigeants, etc. Mais surtout il faut faire en sorte que les actionnaires exercent leur rôle de façon active et responsable, sur la base de critères plus larges que la rentabilité, et intégrés dans la gouvernance. La DSE est en outre plus exigeante sur la philosophie qui devrait animer l'entreprise : le principe de destination universelle des biens exclut qu'elle soit ordonnée au profit des seuls actionnaires ou des dirigeants, lesquels ont plus de devoirs que dans la perspective dominante.

AU-DELÀ DES CRITÈRES ESG

Dans une perspective DSE, la responsabilité envers les clients est un souci majeur. Cela vise au minimum la sécurité des produits et l'information donnée aux consommateurs. Et cela s'étend à la nature des produits fabriqués, au moins par exclusion ciblée (armements, jeux, tabac, pornographie, abortifs, etc.) ; et au-delà, à la qualité, à la durée de vie, au processus de production et à la fonction sociale du produit, qui doit apporter quelque chose, être sûr et à un juste prix.

De même, dans une perspective DSE, la responsabilité envers les fournisseurs et distributeurs est un critère important, plus que dans celle de l'ESG. On cite souvent la prévention des conflits d'intérêts et des pratiques anti-concurrentielles, ou la diffusion des bonnes pratiques dans la chaîne de valeur en amont et en aval

de la production. Tout cela est fondé, mais l'approche inspirée de la DSE est plus exigeante, notamment en termes de juste prix ; elle insiste sur le besoin de relations de partenariat, voire de solidarité envers les fournisseurs, surtout lorsqu'ils sont plus faibles que l'entreprise en question.

La responsabilité envers les communautés où l'entreprise intervient n'est pas toujours évoquée ; elle est pourtant importante. Certains veulent l'inclure sous le 'social' ou sous la 'gouvernance' de l'ESG, alors que c'est une préoccupation en soi. Un point fréquemment soulevé est celui de la corruption, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. Là aussi, dans une perspective DSE, les préoccupations ambiantes sont prises en compte, mais d'une manière approfondie. Le fait de ne pas se livrer à des pratiques répréhensibles ou de ne pas en être complice est une première étape. Mais il faut aller au-delà : l'entreprise doit prendre en compte sa

participation à la communauté, comprise comme contribution positive au développement de celle-ci. La responsabilité envers la communauté nationale d'origine de l'entreprise est notamment

rarement évoquée. On y met la question des paradis fiscaux, moyen de soustraire des revenus fiscaux légitimes à un pays, en général celui d'origine. Mais le souci est plus vaste : Benoît XVI souligne au n° 40 de l'encyclique *Caritas in Veritate* les devoirs d'une entreprise devenue internationale envers son pays d'origine, qui lui a fourni de quoi se développer. C'est notamment la question de la localisation de sa capacité d'investissement et de ses développements.

ALLER DE L'AVANT

L'investissement éthique en est encore à ses débuts, et plus encore s'il s'agit de l'approfondir dans une perspective de développement humain plénier au sens de la DSE, qui est plus exigeante. Un travail considérable s'impose donc, au double niveau de l'élaboration des critères et des outils : critères d'appréciation de ce qu'est une activité économique bien orientée ; outils d'analyse et de mesure d'abord, et instruments d'investissement ensuite, notamment sous forme de gestion collective. Une tâche urgente, mais vitale et passionnante. ●

« La Doctrine Sociale de l'Eglise demande d'être plus ambitieux. »

En bref

QU'EST-CE QU'UN INVESTISSEMENT DANS UNE PERSPECTIVE ÉTHIQUE ?

De nos jours, l'investissement éthique est devenu synonyme de l'investissement socialement responsable, au prix toutefois d'une perspective trop réduite. Comment aller au-delà de l'ISR au sens habituel ? La Doctrine Sociale de l'Eglise conduit d'abord à enrichir et élargir le champ et les préoccupations de l'ISR, trop souvent limitées aux critères 'Environnement, Social et Gouvernance' (ESG), étroitement compris. Elle l'étend ensuite aux relations avec les clients, les fournisseurs et les communautés. Cette prise en compte élargie, au service du bien commun, devrait être la norme de tout investissement.

A RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

La citation

Le choix d'investir (...) est toujours un choix moral et culturel. (...) La décision d'investir, c'est-à-dire d'offrir à un peuple l'occasion de mettre en valeur son travail, est conditionnée (...) par une attitude de sympathie et par la confiance en la Providence qui révèlent la qualité humaine de celui qui prend la décision. »

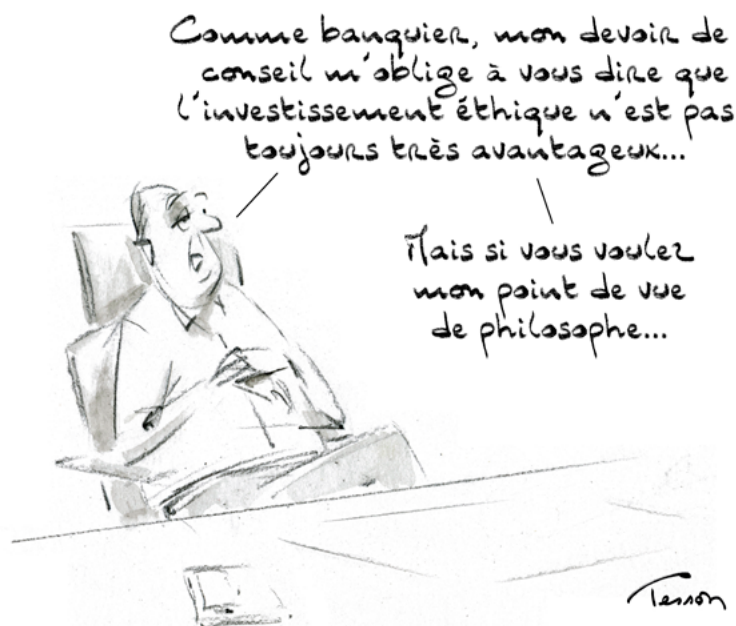
JEAN-PAUL II, « CENTESIMUS ANNUS », N° 36.

Pour aller plus loin

Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise, 2005, n° 358.

JEAN-PAUL II,
Centesimus annus,
1991, n° 36 sqq.

BENOÎT XVI,
Caritas in Veritate,
2009, n° 40 et 45.



Pro Persona Association loi 1901, développe, dans un but non lucratif, une mission d'intérêt général à caractère scientifique en contribuant à une recherche fondamentale et appliquée en faveur d'une finance au service de l'économie et une économie au service de la personne humaine. Elle s'adresse à un public large : acteurs de la vie économique et financière, enseignants et étudiants.
www.propersona.fr | info@propersona.fr

Conseil Scientifique Cyril BRUN : docteur en histoire, chargé de cours à l'Université de Quimper, consultant en anthropologie et ressources humaines ; SYLVAIN CHARETON : docteur en philosophie, directeur de l'Université Catholique de l'Ouest de Laval ; Don Pascal-André DUMONT : prêtre, économiste général de la Communauté Saint-Martin, président du Comité de Pilotage du fonds PROCLERO ; Jean-Baptiste HASSE : docteur en économie financière, enseignant-chercheur associé au Greqam à l'Université d'Aix-Marseille et à l'Université Paris I La Sorbonne, responsable R&D du cabinet de conseil Insti7 ; Don Jean-Rémi LANAVÈRE : prêtre, ENS (Ulm), agrégé de philosophie, docteur en philosophie, directeur adjoint de l'École de philosophie et de théologie de la Communauté Saint-Martin ; Pierre DE LAUZUN : X, ENA, essayiste, Délégué Général de l'Association Française des Marchés Financiers ; Cédric MEESCHAERT : Président du groupe Meeschaert ; Assistant : Pierre-Marie COSSIC ; Dessins : Luc TESSON - WWW.DESSINATEURDEPRESSE.COM.